

RESOLUTIONS ADOPTÉES
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18-07-2017 (Exercice 2016)

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la tenue de sa réunion devant statuer sur l'exercice clos au 31/12/2016 en dehors des délais légaux et entérine ce retard qui ne lèse en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion relatif à l'exercice clos 31 Décembre 2016, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et après examen du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les États financiers au 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître des capitaux propres de **16.516.236 DT** y compris un résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **1.448.989 DT** et un total du bilan de **62.069.605 DT**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et après examen du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les conventions qui y figurent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'imputer le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur les résultats reportés déficitaires s'élevant à - **11.290.960 DT**, et ce, comme suit :

-Report déficitaire avant affectation du résultat : - **11.290.960 DT**

-Bénéfice de l'exercice 2016 : **1.448.989 DT**

-Report déficitaire après affectation du résultat : -**9.841.971 DT**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne sans réserve aux Administrateurs un quitus pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide au titre de 2016 :

-D'allouer des jetons de présence d'un montant brut de 6.250 DT au prorata des présences à chacun des Membres du Conseil d'Administration.

-D'allouer une rémunération d'un montant annuel brut de 3.750 DT à chacun des Membres du Comité Permanent d'Audit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la nomination de Messieurs : Néjib Dimassi, Habib Bouzouita et Abdelaziz Ben Youssef en qualité d'Administrateur pour un mandat de 3 ans, à partir de l'exercice 2017 et qui prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide :

1. Le renouvellement du mandat des Administrateurs comme suit :

Membre du Conseil d'Administration	Qualité	Durée du mandat
Tunisie Télécom (représentée par Mr. Nizar Bouguila)	Administrateur	2017-2018-2019

2. La ratification de la nomination en qualité d'Administrateur de:

Membre du Conseil d'Administration	Qualité	Durée du mandat
Mr. Karim Kharrat	Administrateur	2017-2018-2019

La durée du mandat commence à partir de l'exercice 2017 et prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

Les Administrateurs acceptent leurs nominations et déclarent qu'ils ne se trouvent dans aucun cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéances prévues par la loi. Ils informent l'Assemblée Générale Ordinaire des fonctions de direction occupées par eux dans d'autres sociétés et cela conformément aux dispositions des articles 192 et 193 du CSC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'annulation de la mise en vente du terrain de ksar said, approuve la mise en vente d'un autre actif immobilier équivalent et délègue au Conseil d'Administration le suivi et sa mise en œuvre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de la loi 94-117 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise la SOTETEL à poursuivre le programme de rachat de ses propres actions dans les mêmes termes et ce pour une période ne pouvant dépasser trois années.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au mandataire social ou à son représentant pour procéder aux formalités légales requises pour le dépôt, l'enregistrement et la publication.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2016 (exprimé en Dinars Tunisiens)

	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES		10 451 781	9 084 586
Immobilisations incorporelles		1 033 887	1 033 887
Moins : amortissements		-942 525	-940 429
Moins : provisions		-90 000	-90 000
		1 361	3 457
Immobilisations corporelles	A-1	28 645 638	26 597 238
Moins : amortissements		-18 669 618	-18 030 509
		9 976 020	8 566 729
Immobilisations financières	A-2	921 470	961 470
Moins : provisions		-447 070	-447 070
		474 400	514 400
Autres actifs non courants	A-3	4 405 357	669 441
Moins : provisions		-601 813	-481 488
		3 803 544	187 953
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		14 255 326	9 272 539
ACTIFS COURANTS			
Stocks		4 699 713	4 227 262
Moins : provisions		-755 808	-685 165
	A-4	3 943 905	3 542 097
Clients & comptes rattachés		41 259 334	33 168 485
Moins : provisions		-6 432 578	-5 089 886
	A-5	34 826 756	28 078 599
Autres actifs courants		8 791 347	8 804 794
Moins : provisions		-583 619	-768 285
	A-6	8 207 728	8 036 508
Placements et autres actifs financiers		173 080	197 035
Moins : provisions		-142 321	-142 321
	A-7	30 760	54 714
Liquidités et équivalents de liquidités	A-8	805 130	1 216 895

TOTAL DES ACTIFS COURANTS		47 814 279	40 928 813
TOTAL DES ACTIFS		62 069 605	50 201 351

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2016 (exprimés en Dinars Tunisiens)

	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES	P-1		
Capital social	P-1-1	23 184 000	23 184 000
Réserves légales		1 972 467	1 972 467
Réserves pour fonds social		0	6 841
Autres capitaux propres		1 201 740	1 216 409
Résultats reportés	P-1-2	-9 841 971	-11 290 960
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT		16 516 236	15 088 757
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions pour risques	P-3-1	1 548 392	1 311 932
Emprunts	P-3-2	5 637 642	689 448
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		7 186 034	2 001 380
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	P-4	17 200 436	14 815 656
Autres passifs courants	P-5	13 686 674	12 042 438
Concours Bancaires et autres passifs financiers	P-6	7 480 225	6 253 121
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		38 367 335	33 111 215
TOTAL DES PASSIFS		45 553 369	35 112 594
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		62 069 605	50 201 351



EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT

Désignation	Capitaux propres au 31/12/2016 avant affectation	Affectation en résultats reportés	Capitaux propres au 31/12/2016 après affectation
Capital social	23 184 000		23 184 000
Réserves légales	1 972 467		1 972 467
Réserves pour fonds social	0		0
Autres capitaux propres	1 201 740		1 201 740
Résultats reportés	-11 290 960	1 448 989	-9 841 971
Résultat de l'exercice	1 448 989	-1 448 989	0
Total capitaux propres	16 516 236	0	16 516 236